

Comité Directeur de la LEGE

Procès-verbal de la réunion du 06/05/2021

Modalités : visioconférence
Date : jeudi 6 mai de 20h00 à 21h15

Liste des participant(e)s :

Régis NOIZET - Président de la LEGE	présent
Dr. Simone ACKERMANN-HUBLAU	
Delphine BERGMANN	présente
Aurore JACQUESSON	absente excusée
Julie GRIGGIO	
Claude ADRIAN	présent
Rachid HEDDACHE	
Thierry HUSSER	absent excusé
Stéphane JOUNIAUX	présent
Bernard LECLERC	présent
Jean-Pierre LIST	présent
Julien MAHIEUX	présent
Laurent MORVRANGE	présent
Etienne ROBERT-DEHAULT	présent
Christophe TEJEDO-CRUZ	présent

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV des votes électroniques du 20 avril
- 2) Évolution de l'équipe dirigeante de la LEGE
- 3) Organisation de l'AG du 22 mai 14h00
- 4) Examen du rapport financier et du budget prévisionnel 2021
- 5) Questions d'actualité

Régis NOIZET remercie les participants pour leur présence.

1) Approbation du PV des votes électroniques du 20 avril

Jean-Pierre LIST rappelle que les votes portaient sur les points suivants :

1- Ratification du Directeur Régional du Numérique

Bernard LECLERC a finalement retiré sa candidature

2 - Ratification du Directeur Régional Jeunes & Scolaires

Julien MAHIEUX : abstention : 1 oui : 10 non : 0

3 - AG LEGE le 22 mai

Abstention : 1 oui : 8 non : 2

4 - Abonnement à la plateforme Zoom

Abstention : 0 oui : 8 non : 3

Régis NOIZET félicite Julien MAHIEUX pour sa ratification au poste de Directeur Régional Jeunes & Scolaires et lui souhaite une pleine réussite dans sa mission.

Claude ADRIAN regrette que les votes électroniques n'aient pas donné lieu au préalable à une visioconférence pour discuter des points soumis au vote. Il aurait en particulier souhaité s'exprimer sur l'abonnement à la plateforme Zoom.

Jean-Pierre LIST indique qu'un document donnant des informations sur les différents points soumis au vote avait été adressé aux membres du Comité Directeur par un mail du 6 avril. Les destinataires étaient invités à faire part de leurs éventuelles remarques ou interrogations. Compte tenu de la nature des questions soumises au vote, il n'a pas paru nécessaire d'organiser préalablement une visioconférence alors même que le Comité Directeur est déjà beaucoup sollicité par ailleurs.

➡ Sans autre remarque ni objection, le PV des votes électroniques du 20 avril est approuvé.

2) Évolution de l'équipe dirigeante de la LEGE

Régis NOIZET informe le Comité Directeur des démissions suivantes :

Claude ADRIAN a démissionné de ses fonctions de Vice-président de la LEGE et de Directeur Régional des Jeunes & Scolaires.

Daniel ROOS a démissionné de ses fonctions de Vice-président de la LEGE, de Directeur Technique Régional et de membre du Comité Directeur.

Régis NOIZET souligne qu'il faudra très rapidement pourvoir au poste de Directeur Technique Régional sachant qu'il peut très bien être occupé par une personne, homme ou femme, qui n'est pas membre du Comité Directeur. La nomination d'un Vice-Président est également souhaitable, même s'il n'y a pas le même degré d'urgence.

3) Organisation de l'AG du 22 mai à 14h00

Suite au vote du Comité Directeur, l'AG sera organisée le 22 mai à 14h00.

Bernard LECLERC demande s'il ne serait pas envisageable de la faire en présentiel si les restrictions sanitaires sont partiellement levées le 19 mai prochain. Régis NOIZET indique que lors du dernier contact pris avec la MRS de Tomblaine aucune réservation de salle ne pouvait être faite.

Jean-Pierre LIST précise que l'organisation proposée consiste à :

- envoyer les documents préparatoires aux Présidents de clubs le 8 mai
- organiser le vote des résolutions par voie électronique par l'envoi d'un bulletin électronique de vote dans la semaine du 24 au 29 mai
- de faire une visioconférence le 22 mai à 14h00 avec l'intervention des différents rapporteurs et des invités. Les participants à la visioconférence pourront ainsi dialoguer avec les présentateurs.

Cette organisation est donc analogue à celle utilisée pour la précédente AG, avec un plus important avec l'organisation d'une visioconférence.

Régis NOIZET précise que les invités seront d'une part Éloi RELANGE – Président de la FFE et d'autre part Émilie WATTEZ – Présidente de l'association « Colosse au Pied d'Argile ».

➡ Sans autre remarque ni objection, cette organisation de l'AG du 22 mai est considérée comme étant adoptée.

4) Examen des comptes 2020 et du budget prévisionnel 2021

Les documents présentés par Etienne ROBERT-DEHAULT avaient été envoyés aux membres du Comité Directeur par mail le 4 mai à l'exception du tableau Excel des comptes 2020 qui a été diffusé par mail le 5 mai suite à un oubli dans le précédent envoi.

Le compte de résultat 2020 et le budget prévisionnel 2021 sont fortement marqués par la crise sanitaire qui se traduit par une légère diminution des recettes et une très forte diminution des dépenses du fait de l'absence des événements soutenus par la LEGE.

Suite à une question de Bernard LECLERC, Régis NOIZET confirme qu'il est toujours à la recherche d'un Vérificateur aux Comptes et que les personnes qu'il a approchées jusque-là n'ont pas souhaité prendre le poste.

Etienne ROBERT-DEHAULT précise que ces documents seront transmis à tous les adhérents et qu'ils seront présentés au cours de la visioconférence de l'Assemblée Générale.

5) Questions d'actualité

Réunion FFE des Présidents de Ligues

Régis NOIZET souhaitait faire un bref retour de certains points évoqués lors de cette réunion.

▫ **Annulation du Championnat de France Agen sur décision du Préfet**

La FFE propose un report du Championnat aux vacances de Toussaint

Ce point a soulevé un débat nourri de la part des participants du Comité Directeur de la LEGE.

Nouvelle rédaction concernant l'intervention de Claude ADRIAN suite à sa demande.

Claude ADRIAN souhaiterait que la qualification se fasse autour des échiquiers pour les éventuels repêchés (et non sur une liste complétée par un comité ad hoc) mais les joueurs qualifiés 2020 garderaient leur qualification. Il serait injuste de priver de Championnat de France les enfants qui ont tout fait pour être prêts en 2021.

Pour Julien MAHIEUX, il serait également injuste de priver les enfants qui ont été qualifiés pour 2020 et auxquels il a été confirmé, il y a quelques semaines seulement, qu'ils étaient qualifiés en revenant sur cette décision.

Pour Laurent MORVRANGE, il serait assez peu réaliste de penser que l'on pourra en septembre réaliser à la fois les qualifications ZID pour Agen 2021 et les qualifications départementales pour Agen 2022. Par ailleurs, les défections risquent d'être nombreuses en dehors de la période de vacances pour les adultes.

Stéphane JOUNIAUX considère que la décision sur cette question a déjà été prise et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

Pour ETIENNE ROBERT-DEHAULT, il n'y a pas lieu de changer la procédure et laisser à chaque ZID le soin de compléter la liste.

Régis NOIZET rappelle qu'il avait été décidé de laisser à chaque ZID le choix de la méthode de qualification. Il n'y a pas de bonne solution car dans tous les cas il y aura des insatisfaits. La ZID Champagne - Ardenne envisage même de faire une année blanche pour la



Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy
www.echecs-grand-est.fr @ ligueechecsgrandest@gmail.com



participation au Championnat de France 2021 en se mobilisant fortement pour 2022.

▫ **Homologation gratuite des tournois de cet été**

Pour encourager l'organisation des tournois cet été, la FFE rendra l'homologation FIDE gratuite.

▫ **Licences d'été**

La FFE envisage de proposer des licences à coût réduit (20 €) pour les joueurs qui n'ont pas de licence 2020/2021 et qui souhaitent participer à des tournois homologués à cadence lente.

▫ **Commission de discipline**

La ligue du Grand Est serait l'une des seules Ligues à ne pas avoir de Commission de discipline. Il faudrait donc remédier à ce manque.

Secrétaire Général de la LEGE

Jean-Pierre LIST

Président de la LEGE

Régis NOIZET